



**VILLE D'EVRON
ARRÊTÉ DU MAIRE
N°817**

**Autorisation d'occupation du domaine public
Boulevard Henri Rossignol à Evron
du mardi 10 novembre 2020 jusqu'au mardi 29 décembre 2020
de 10h30 à 18h00.**

Le Maire de la ville d'Évron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les Articles L-2212-1 et suivants et L- 2213-1 et suivants,*
- Vu le Code de la Route et le Code Pénal,*
- Considérant la demande de Mme DA COSTA Pascale,*
- Considérant qu'il est nécessaire de régler l'occupation du domaine public boulevard Henri Rossignol à Evron pour faciliter l'installation d'un food-truck.*

ARRÊTE

Article 1 : Du mardi 10 novembre 2020 jusqu'au mardi 29 décembre 2020 de 10h30 à 18h00, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public avec son véhicule de 6 mètres de long (food-truck) boulevard Henri Rossignol à Evron (53).

Article 2 : L'implantation devra être faite de manière à ne pas nuire au bon écoulement des eaux, ni entraver l'accès éventuel aux installations de sécurité ou de protection civile, ni gêner la circulation des piétons.

Le pétitionnaire demeurera entièrement responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du non-respect de ces prescriptions.

Le tarif de 1,50 € le ml/mardi lui sera appliqué jusqu'au 31 décembre 2020. Le pétitionnaire devra renouveler sa demande pour l'année 2021 durant le mois de décembre 2020.

Article 3 : Le pétitionnaire restera responsable de l'état du domaine public et l'éventuelle remise en état sera effectuée par ses soins.

Article 4 : Cette autorisation pourra être annulée ou suspendue ponctuellement en raison de manifestations ou de travaux éventuels.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Évron,
- Le service de Police Municipale,
- M. le Commandant de la COB de Gendarmerie d'Évron,
- Le pétitionnaire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Évron, le 02 novembre 2020.

Le Maire délégué,



Isabelle DUTERTRE.

